

■ DATE ET LIEU

Jeudi 10 novembre 2022
13h15 à 18h

Auditoire Bordet (SPF Justice)
Boulevard de Waterloo, 115
B-1000 Bruxelles

■ INSCRIPTION

Inscription préalable obligatoire.
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :
www.cjbb.be, sous l'onglet "Formations"

■ MODALITÉS PRATIQUES

Participez au colloque en présentiel ou à distance. Si vous choisissez la formule en ligne (retransmission en direct), le lien de connexion vous sera envoyé par e-mail avant le colloque.

■ FORMATION PERMANENTE

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente Avocats.be.

■ PRIX

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café sans ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 65 EUR
- Stagiaires non-membres : 80 EUR
- Membres CJBB : 95 EUR
- Non-membres : 130 EUR

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café avec ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 120 EUR
- Stagiaires non-membres : 135 EUR
- Membres CJBB : 150 EUR
- Non-membres : 185 EUR

■ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Consulter notre site www.cjbb.be ou nous contacter par courriel à l'adresse coordination@cjbb.be.

Colloque

Jeudi 10 novembre 2022
13h15-18h - Bruxelles

LE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT DANS TOUS SES ÉTATS

Sous la coordination de Jonathan DARCHAMBEAU,
avocat au barreau de Bruxelles
et de Jean-Luc FAGNART, *avocat au barreau de Bruxelles,*
professeur émérite de l'ULB

EN PRÉSENTIEL
OU EN LIGNE



Présentation

En matière d'évaluation du dommage corporel, le préjudice économique demeure une question délicate pour les praticiens chargés de procéder à l'évaluation du dommage subi par une victime à la suite d'un accident de la vie.

Notion complexe et subtile, son évaluation nécessite une approche méthodique et rigoureuse, destinée à coller au plus près de la situation particulière de chaque victime.

Si les outils permettant d'appréhender la situation professionnelle d'un travailleur salarié sont relativement bien connus et maîtrisés, il en va autrement lorsque la victime exerce son activité sous statut d'indépendant.

Outre les spécificités fiscales et sociales liées à ce statut, la liberté dont cette personne dispose dans l'organisation de son emploi du temps et de son volume de travail, dans la forme choisie pour exercer son activité, dans l'orientation de sa carrière, ou encore dans la gestion de ses périodes d'indisponibilité, rend la tâche laborieuse lorsqu'il s'agit de dresser un état des lieux de sa situation professionnelle.

Au cours de cet après-midi d'étude, l'accent sera mis sur plusieurs aspects spécifiques du préjudice économique subi par un travailleur indépendant, l'objectif étant de mettre à la disposition des praticiens du droit du dommage corporel (avocats, magistrats, juristes d'entreprise) des clés destinées à mieux appréhender ce préjudice complexe depuis son évaluation médico-légale jusqu'à sa réparation effective.

Programme

- 13h15 ■ **Accueil des participants**
- 13h30 ■ **Mot d'accueil**
Nicolas GILLET, *président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles*
- 13h45 ■ **L'expertise médicale du travailleur indépendant : voyage en terre inconnue ?**
Sébastien MICHEZ, *avocat au barreau de Bruxelles*
- 14h15 ■ **L'assiette du préjudice économique de l'indépendant : un met indigeste ?**
Catherine MÉLOTTE, *avocate au barreau de Bruxelles, chargée d'enseignement aux Fucam*
- 14h45 ■ **Les palliatifs au préjudice économique du travailleur indépendant**
Frédéric CARPENTIER, *juge au tribunal de police francophone de Bruxelles*
- 15h15 ■ **Le préjudice subi par l'indépendant en société. Quelques considérations sur un préjudice par ricochet**
Gérard KUYPER, *avocat au barreau de Bruxelles, médiateur civil et commercial agréé*
- 15h45 ■ **Pause-café**
- 16h15 ■ **L'assurance revenu garanti du travailleur indépendant : Entre ombre et lumière**
Aline CHARLIER, *avocate aux barreaux de Liège-Huy et de Verviers, assistante à l'UCLouvain et à Saint-Louis - Bruxelles, juge suppléante au tribunal de police de Liège*
- 16h45 ■ **En cas d'accident, l'indépendant peut-il compter sur son AMI ?**
Quentin ALALUF, *avocat au barreau de Bruxelles* et Anouk GILLE, *avocate au barreau de Bruxelles*
- 17h15 ■ **Les questions fiscales liées à la réparation du préjudice économique du travailleur indépendant**
Emanuele CECI, *avocat au barreau de Bruxelles, spécialiste en droit fiscal, assistant d'enseignement et de recherche en droit fiscal à l'UCLouvain*
- 17h45 ■ **Questions - Réponses**
- 18h00 ■ **Clôture**